

Le département du Loiret lance sa propre complémentaire santé

Par [Stéphane Barbereau](#), [Lydie Lahaix](#) et [France Bleu](#), [France Bleu Orléans](#) et [France Bleu](#) mercredi 5 octobre 2016



Les locaux de la CPAM du Loiret, place de Gaulle, à Orléans © Radio France - Stéphane Barbereau

Jusqu'à 10% des Loirétains n'ont pas de complémentaire santé. Ils renoncent alors à certains soins, le conseil départemental a décidé d'agir en créant sa propre complémentaire : Loiret Santé, c'est une première en France.

Depuis le 1er octobre, le Département du Loiret propose une mutuelle pour tous ses habitants. Le dispositif s'appelle "Loiret santé". Il existait déjà au niveau des communes (5 communes le proposaient, dont Juranville et Saint Germain-des-Prés), mais à l'échelle de tout département c'est une première en France.

Public visé : les personnes en difficultés financières

Une convention vient d'être signée avec l'association d'assurés Actiom (se prononce axiom). **Cette complémentaire santé est ouverte à tout le monde.** Le département entend surtout s'adresser à ceux qui ont des difficultés financières et qui ne peuvent pas se soigner correctement. Hugues Saury, le président (Les Républicains) du Conseil Départemental, pharmacien de profession, ne veut plus voir d'habitants renoncer à certains soins parce qu'ils n'en ont pas les moyens :

Ce n'est pas normal dans notre société que des gens soient en marge. Dans mon métier, je vois des gens qui n'ont plus la possibilité de se soigner



Hugues Saury, le président (LR) du Loiret © Radio France - Stéphane Barbereau

Jusqu'à 65.000 Loirétains sans complémentaire santé

Aujourd'hui, 5 à 10 % de la population du Loiret aurait renoncé à avoir une mutuelle. C'est souvent le cas dans les campagnes. Martine Chaignon est adjointe au maire à Douchy-Moncorbon, une commune nouvelle de 1500 habitants, dans l'Est du Loiret :

Il y a du chômage, des gens âgés qui n'ont pas de grosse retraite en campagne. On sait aussi le coût des mutuelles individuelles donc si les gens peuvent participer à ces mutuelles collectives, je pense qu'il y aura un gros gain pour eux

Mode d'emploi

Pour bénéficier de cette mutuelle, il faut habiter le Loiret et cotiser à l'association Actiom, "partenaire" du Département sur ce projet, à hauteur de 12 € par an. Trois autres départements en France sont intéressés par le dispositif, dont le Loir-et-Cher qui pourrait le proposer à ses habitants en 2017.

Un [site internet a été créé spécialement pour cette complémentaire santé](#) par le conseil départemental, avec un "tarificateur" en ligne qui permet de comparer les différentes offres, gratuit d'accès et sans engagement. Vous pouvez également avoir des renseignements au 02.46.72.01.62. Il y a aussi des permanences spécifiques "Loiret Santé" qui sont organisées dans les Maisons du Département d'Orléans, Montargis et Gien. Il est préférable de prendre rendez-vous au 02.38.25.43.80.